

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## **PLAN D'ACTION 2008-2011 AXÉ SUR LES RÉSULTATS**

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41  
DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Mai 2008

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Renseignements généraux et période couverte

Institution fédérale : Adresse : Site Web :	<b>Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC)</b> Les Terrasses de la Chaudière Édifice Central 1, promenade du Portage Gatineau (Québec) J8X 4B1  <a href="http://www.crtc.gc.ca">www.crtc.gc.ca</a>
Ministre responsable :	<b>L'honorable Josée Verner</b>
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en oeuvre de la Partie VII de la LLO (ex.: sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	<b>Konrad von Finckenstein, Président</b> <b>Robert Morin, Secrétaire général</b> <b>Renée Fairweather, Directrice générale, Communications stratégiques, championne des langues officielles</b>
Mandat de l'institution fédérale (4 à 5 lignes) :	Établi par le Parlement en 1968, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public autonome constitué en vertu de la <a href="#">Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</a> (L.R.C. 1985, chap. C-22, modifiée). Le CRTC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.  Le CRTC possède le pouvoir de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion de même que les entreprises et les fournisseurs de services de télécommunications qui sont du ressort fédéral. Les pouvoirs du CRTC en matière de réglementation de la radiodiffusion découlent de la <a href="#">Loi sur la radiodiffusion</a> (L.C. 1991, chap. 11, modifiée). Ses pouvoirs de réglementation des télécommunications lui viennent de la <a href="#">Loi sur les télécommunications</a> (L.C. 1993, chap. 38, modifiée) et la <a href="#">Loi sur Bell Canada</a> (L.C. 1987, ch. 19, modifiée).

## Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Coordonnateur national responsable de la mise en oeuvre de l'article 41 : Titre exact : Adresse postale : Courriel :	Annie Laflamme Directrice, Politiques et demandes relatives à la télévision de langue française CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 <a href="mailto:annie.laflamme@crtc.gc.ca">annie.laflamme@crtc.gc.ca</a>
Coordonnateurs sectoriels : Titres exacts : Adresses postales : Courriels :	Robert Ramsay Directeur principal, Politiques et demandes relatives à la radio CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 <a href="mailto:robert.ramsay@crtc.gc.ca">robert.ramsay@crtc.gc.ca</a>  Peter Foster Gestionnaire des services de télévision conventionnelle de langue anglaise CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 <a href="mailto:peter.foster@crtc.gc.ca">peter.foster@crtc.gc.ca</a>  Paul Godin Directeur général p.i., Concurrence, coûts des services et tarifs CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 <a href="mailto:paul.godin@crtc.gc.ca">paul.godin@crtc.gc.ca</a>
Période couverte par le plan d'action :	2008-2011

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Sommaire de la contribution prévue de l'institution à l'atteinte des résultats visés

Pour les années 2008-2011, en vue de mettre en œuvre l'article 41 de la LLO, le CRTC envisage d'entreprendre les activités suivantes : la sensibilisation, la consultation, les communications, la coordination, la liaison et la reddition de comptes. En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services et ne fournit pas de financement. Toutefois, plusieurs de ses activités visent la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*.

Dans le cadre de la sensibilisation, des activités de formation, d'information, d'orientation, d'enquêtes et de collecte de données sont prévues dans le but de sensibiliser le personnel et la haute direction à l'engagement du CRTC, en tant qu'organisme désigné, vis-à-vis de l'article 41 de la LLO ainsi qu'à l'importance de tenir compte des réalités des CLOSM dans les activités et décisions du CRTC.

Des consultations auprès des CLOSM sont prévues dans le but de leur donner l'opportunité de faire valoir leurs points de vue et d'exprimer leurs priorités. Un groupe de discussion est créé à cet effet.

Des activités de communication permettent aux CLOSM de mieux participer aux processus publics du CRTC en leur fournissant une information pertinente et actualisée au sujet des activités du CRTC. Une page internet sur les activités du CRTC relatives à la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO sera créée et mise à jour.

Durant la période prévue, tel que mentionné dans le plan de travail triennal 2006-2009 du CRTC publié le 28 avril 2007, le CRTC procèdera à un examen de diverses politiques de radiodiffusion. Dans le cadre de ces examens, un processus public d'observations écrites et d'audiences permettra aux CLOSM tout comme au public en général de fournir leurs commentaires au Conseil.

De plus, plusieurs des activités du CRTC, telles l'octroi, le renouvellement ou les modifications de licences, l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen de politiques existantes, et la réglementation et la surveillance de tous les aspects du système canadien de radiodiffusion, lesquelles sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion* et ainsi que certaines des activités en vertu de la *Loi sur les télécommunications*, serviront à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la LLO.

## **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada**

Les activités courantes du CRTC permettent, dans les limites de son mandat, d'atteindre les objectifs suivants : la promotion de l'accès à des services de radiodiffusion en milieu minoritaire, l'encouragement des titulaires de radiodiffusion d'accroître la production et la diffusion d'émissions produites en région, et la promotion de la pleine reconnaissance et de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Conformément aux exigences liées à la reddition de compte un état des réalisations détaillé annuel des activités réalisées par le CRTC sera déposé à Patrimoine canadien.

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Plan d'action 2008-2011

### Plan d'action détaillé

#### A. SENSIBILISATION

<b>Résultats visés :</b> Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO) et des CLOSM.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO et des CLOSM;</li> <li>• Le CRTC tient compte de ses obligations concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans la réalisation de ses activités sous la <i>Loi de la Radiodiffusion</i> et la <i>Loi sur les Télécommunications</i></li> </ul>		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Tenir des sessions de sensibilisation et de formation pour les employés et la haute direction portant sur la partie VII de l'article 41 de la LLO et sur les réalités vécues des CLOSM	Calendrier des sessions planifiées; sessions aux employés et cadres; événements interactifs impliquant la participation des employés	Nombre et % d'employés, conseillers et bureaux régionaux comprenant leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO; degré de connaissance face à cet engagement
Intégrer des renseignements sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO dans les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés et conseillers du CRTC	Fiches de renseignements	
Diffuser l'information sur les objectifs de l'article 41 de la LLO et sur les avantages et les meilleures pratiques de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (coordonnateurs nationaux, sectoriels, responsables des langues officielles; directions générales et bureaux régionaux)	Matériel de diffusion	
Organiser des activités en vue de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne</li> <li>• sensibiliser les employés et la haute direction à l'importance de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, et d'appuyer leur développement</li> </ul>	Activités de reconnaissance: activité de lancement, présentations, invitation d'artistes et de conférenciers, célébrer la Francophonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• % des employés reconnaissant l'engagement fédéral envers la dualité linguistique;</li> <li>• % des employés reconnaissant l'importance de favoriser l'épanouissement et d'appuyer le développement des CLOSM</li> </ul>

## Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

<p>Cueillir des renseignements auprès des CLOSM en vue de mieux cerner leurs besoins et réalités</p> <p>Analyser les données; Identifier les barrières</p>	<p>Questionnaires; rencontres avec le groupe de discussion; Rapport d'analyse des résultats; comptes rendus Liste des barrières identifiées; Recommandations</p>	<p>Degré de familiarisation des employés avec les préoccupations et besoins des CLOSM;</p>
<p>Élaborer et mettre en œuvre une politique et des lignes directrices internes sur les langues officielles intégrant les obligations du CRTC en vertu de l'article 41 de la LLO, et ce, dans les limites de son mandat en vertu de ses Lois sur la radiodiffusion et les Télécommunications</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Publier et diffuser la politique et les lignes directrices au sein de l'organisation</p>	<p>Politiques et lignes directrices internes Intranet, courriels</p>	<p>Degré d'intégration de l'article 41 de la LLO dans les rapports, décisions et pratiques (pertinentes aux CLOSM) du CRTC</p>

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Plan d'action détaillé

### B. CONSULTATIONS

<b>Résultats visés :</b> Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les CLOSM ont des forums pour exprimer leurs priorités;</li> <li>• De liens durables sont établis entre les CLOSM et le CRTC, lesquels connaissent leurs mandats respectifs;</li> <li>• Les CLOSM ont l'occasion de participer aux processus publics d'élaboration de politique et aux processus de consultations publiques menant aux prises de décisions</li> </ul>		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Créer un groupe de discussion avec les CLOSM	Groupe de discussion; mandat précis	Nombre de réunions par année; % des participants par rapport aux invités ; Degré d'échanges et niveau de collaboration entre CLOSM et personnel du CRTC; durabilité des liens; Degré de prise de connaissance vis-à-vis des CLOSM, de leurs besoins et réalités; impact sur les attitudes, les activités et les décisions du CRTC
Favoriser les occasions de contact et de rencontres entre CLOSM et CRTC (lors d'assemblées générales annuelles et/ou lors d'événements)	Rencontres et contacts (au moins deux rencontres annuelles)	
Participer à diverses réunions avec les CLOSM coordonnées par le CRTC, Patrimoine canadien et/ou d'autres ministères et organismes centraux et communautaires	Participations annuelles du CRTC à ces réunions (au moins deux participations annuelles)	
Inviter des représentants des CLOSM à faire des présentations au CRTC sur l'importance de favoriser leur épanouissement et appuyer leur développement	Présentations (5 sur trois ans)	

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Plan d'action détaillé

### C. COMMUNICATIONS

<b>Résultat visé :</b> La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des activités de l'institution fédérale.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les CLOSM reçoivent de l'information actualisée et pertinente sur les activités du CRTC, en particulier, celles ayant une incidence sur leur épanouissement et leur développement</li> </ul>		
Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
Informer les CLOSM sur les activités et processus du CRTC/ contribuer au bulletin 41-42/page internet dédiée aux CLOSM	Articles pour le bulletin 41-42 (au moins 3 articles en trois ans); page internet	Volume d'utilisation de la page internet; degré d'accès des CLOSM à une information actuelle; qualité et pertinence du contenu du matériel diffusé;  Niveau de visibilité des processus et activités du CRTC;  Niveau de collaboration, d'échanges et d'interactions mutuelles entre les CLOSM et les personnes ressources du CRTC; degré de connaissance des mandats respectifs
Créer et gérer le contenu de la page internet et créer une trousse d'information électronique	Pages internet du site; trousse d'information électronique	
Identifier des personnes ressources au sein des différents secteurs du CRTC pour répondre aux demandes de renseignements des CLOSM	Personnes ressources identifiées	

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Plan d'action détaillé

### D. COORDINATION ET LIAISON

**Résultats visés :** Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

- Les partenaires, les coordonnateurs nationaux et sectoriels, les institutions fédérales et les acteurs concernés, collaborent pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partagent les pratiques exemplaires

Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<p>Créer et maintenir des contacts réguliers avec d'autres partenaires pour la mise en œuvre de l'article 41</p> <p>Participer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à des groupes interministériels;</li> <li>• aux rencontres des coordonnateurs nationaux</li> </ul> <hr/> <p>Tenir des rencontres régulières entre coordonnateurs sectoriels au sein du CRTC pour échanger et coordonner les résultats des rencontres</p>	<p>Rencontres interministérielles, contacts publics et privés</p> <p>Information recueillie concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO</p> <hr/> <p>Rencontres; documents colligés</p>	<p>Niveau de collaboration et d'échanges d'information; degré de partage des pratiques exemplaires;</p> <p>Degré de satisfaction des CLOSM vis-à-vis des initiatives fédérales</p>
<p>Effectuer, au besoin, des études et recherches conjointes (données de base; tendances; diversité et répartition géographique des CLOSM; impact de la technologie)</p>	<p>Rapports d'études et de recherche</p>	

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Plan d'action détaillé

### E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

En tant que tribunal administratif, le CRTC ne gère pas de programmes ou de services, et ne finance pas d'activités. Cependant, le CRTC, dans l'exercice de son mandat en radiodiffusion, attribue, renouvelle ou modifie des licences de radiodiffusion, élabore de nouvelles politiques ou examine des politiques existantes, en plus de réglementer et de surveiller tous les aspects du système canadien de radiodiffusion. Ces activités sont accomplies dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*. De plus, le Conseil exerce les pouvoirs et fonctions que lui confèrent la *Loi sur les télécommunications* de manière à réaliser les objectifs de la politique canadienne de télécommunication et à assurer la conformité des services et des tarifs des entreprises canadiennes avec les dispositions de l'article 27 de cette loi. Plusieurs de ces activités servent à atteindre les objectifs énoncés à l'article 41 de la *LLO*. L'énumération ci-après n'est pas exhaustive.

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## F. Activités du CRTC ayant une incidence sur les CLOSM

**Résultat visé :** L'attribution, le renouvellement ou la modification des licences de radiodiffusion, l'élaboration de politiques, la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion canadien, ainsi que la réalisation des objectifs de la politique canadienne de télécommunication et le maintien de la conformité des services et tarifs des entreprises canadiennes permettent au CRTC de tenir compte, dans les limites de son mandat, des objectifs de l'article 41 de la LLO

Activités	Extrants	Indicateurs de mesure du résultat visé
<p>Examiner les politiques du CRTC en matière de radiodiffusion à la lumière de l'article 41 de la LLO, selon les échéanciers prévus dans le plan triennal du CRTC</p> <hr/> <p>Déterminer quelles politiques et processus d'attribution, de renouvellement et de modification pourraient avoir une incidence importante sur les CLOSM ou sur la promotion de la dualité linguistique canadienne et s'assurer que l'article 41 de la LLO sera pris en compte au moment de leur examen</p>	<p>Politiques identifiées et mises à jour</p>	<p>Niveau de participation des CLOSM; degré de prise en considération de leurs préoccupations et priorités dans les décisions du CRTC</p>
<p>Informar les CLOSM des instances publiques à venir afin de maximiser leur participation aux audiences publiques ayant incidence sur les CLOSM concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'attribution, le renouvellement et les modifications des licences de radiodiffusion;</li> <li>• l'élaboration de nouvelles politiques ou l'examen des politiques existantes et autres décisions</li> </ul>	<p>Audiences publiques et licences attribuées, modifiées, renouvelées</p> <p>Nouvelles politiques élaborées, politiques existantes examinées, décisions rendues</p>	

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Plan d'action détaillé

### G. REDDITION DE COMPTES

<b>Résultat visé :</b> L'état des réalisations, le plan triennal et le rapport sur les plans et priorités du CRTC tiennent pleinement compte de l'article 41 de la LLO et de la situation des CLOSM		
<b>Activités</b>	<b>Extrants</b>	<b>Indicateurs de mesure du résultat visé</b>
Produire un état des réalisations annuel	État des réalisations	Degré de prise en compte des recommandations découlant des évaluations dans les politiques et plans du CRTC; Degré de conformité du CRTC aux exigences requises
Établir une stratégie d'évaluation (faisant participer les CLOSM)	Stratégie approuvée	
Intégrer les objectifs de l'article 41 de la LLO aux rapports annuels (RPP et RSR)	Inclusion des objectifs de l'article 41 de la LLO	

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## Liste de distribution

Monsieur Graham Fraser  
**Commissaire aux langues officielles**  
344, rue Slater  
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Audrey O'Brien  
**Greffière de la Chambre des communes**  
Édifice du Centre  
Pièce 228 N  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Paul Belisle  
**Greffier du Sénat et des Parlements**  
Édifice du Centre  
Pièces 185 S  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Serge Quinty  
Marielle Beaulieu  
**Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA)**  
Place de la francophonie  
450, rue Rideau, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
Téléphone: (613)241-7600  
Télécopieur: (613)241-6046  
Courriel: [info@fcfa.ca](mailto:info@fcfa.ca)

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Pierre Bourbeau

Sylvie Ross

**Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)**

Place de la francophonie

450, rue Rideau, bureau 405

Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Courriel : [fccf@zof.ca](mailto:fccf@zof.ca)

Site Web : [www.fccf.ca](http://www.fccf.ca)

Gilles Haché

Francis Potié

**Association de la presse francophone (APF)**

267, rue Dalhousie

Ottawa (Ontario) K1N 7E3

Benoit Henri

**Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)**

4167B, rue St-Denis

Montréal (Québec) H2W 2M7

François Côté

**Alliance des radios communautaires du Canada (ARC)**

325, rue Dalhousie, 2<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Marc Chatel

Suzette Lagacé

**Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)**

a/s Productions Phare Est

140, rue Botsford, bureau 20

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 4X5

Keven Dobie

**Quebec Community Groups Network (QCGN)**

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

1040 Belvedere, suite 219  
Sillery, QC G1S 3G3

Cyrilda Poirier  
Xavier George  
**Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)**  
65, chemin Ridge, bureau 233  
St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1B 4P5 Canada

Lizanne Thorne  
**Société Saint-Thomas-d'Aquin (SSTA)**  
5, Ave Maris Stella  
Summerside (Î.-P.-É.)  
C1N 6M9

Jean Léger  
**Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse**  
La Maison acadienne- 54, rue Queen  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
B2Y 1G3

Madeleine Faucher  
**Assemblée de la francophonie de l'Ontario**  
1173 ch. Cyrville, bureau 306  
Ottawa (Ontario) K1J 7S6

Daniel Boucher  
**Société franco-manitobaine**  
383, boulevard Provencher, pièce 212  
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9  
Denis Desgagné, Directeur général

Denis Desgagné

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

Geneviève Lapierre

**Assemblée communautaire fransaskoise**

3850, rue Hillside, bureau 220,

Regina, Saskatchewan, S4S 7J5

Patrick Henri

**Association canadienne-française de l'Alberta**

303-8627 91 Street NW,

Edmonton, AB T6C 3N1

Stéphane Audet

**Fédération des francophones de la Colombie-Britannique**

1575, 7e avenue Ouest

Vancouver (CB) V6J 1S1

Léo-Paul Provencher

**Fédération Franco-TéNOise**

5016 48th St

Yellowknife NT, X1A 2N9

Jeanne Beaudouin

**Association Franco-yukonnaise**

302 rue Strickland, Whitehorse, Yukon

Y1A 2K1

Michael Toppings

Kirwan Cox

**English Language Arts network (ELAN)**

309B 4710 Saint Ambroise

Montreal, QC

H4C 2C7

Daniel Cuerrier

Jason Doiron

# Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada

## **Association des francophones du Nunavut**

CP 880, Iqaluit, NU X0A 0H0

Bruno Godin

## **Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick**

702, rue Principale, bureau 204

Petit-Rocher, NB

E8J 1V1

Bernard Caron

## **Centre de recherches sur les communications Canada**

3701, avenue Carling

Case postale 11490, succursale H

Ottawa (Ontario) K2H 8S2

Marie Cadieux

Aurore Thériault

## **Front des réalisateurs indépendants du Canada**

Place de la Francophonie

450 rue Rideau, bureau 405

Ottawa, Ontario, K1N 5Z4

## **Adresse Web :**

<http://www.crtc.gc.ca/frn/BACKGRND/language/plan2006.htm>